



# Forum Régional Aéroport de Liège

PV

21/10/2021 de 15.00 à 17.00

<b>CONVENOR</b>	Alain Goda (AGD&A) Karin Walravens (ULiège)
<b>NOTULIST</b>	Nicolas Laurent (AGD&A)
<b>PRÉSENTS</b>	<p><b><u>Liege Airport</u></b> Bert Selis Dongqing Zhang</p> <p><b><u>Douanes</u></b> Kristian Vanderwaeren Bert Matthijs Nicolas Laurent Nathalie Lekeux Nicolas Wengler-Mathieu Caroline Huby Bart Engels Aurélien Letawe Alain Goda Isabelle Kelder Michel Lequeu</p> <p><b><u>Opérateurs</u></b> Patrick Hollenfeltz(ecdc) <a href="mailto:kdl@alando.global">kdl@alando.global</a> Kaizhou Wang (edt be ) Yusuf Erginbas (becargo) dserafimoff@portmade.com <a href="mailto:yanan.sun@clearango.com">yanan.sun@clearango.com</a> alexandr.makarov@clearango.com <a href="mailto:JMGRICZAN@jostgroup.com">JMGRICZAN@jostgroup.com</a> <a href="mailto:JNOESON@jostgroup.com">JNOESON@jostgroup.com</a> <a href="mailto:VIOVINO@jostgroup.com">VIOVINO@jostgroup.com</a> <a href="mailto:VTHYSSEN@jostgroup.com">VTHYSSEN@jostgroup.com</a> alexandre.leberrigaud@easylogsolutions.com yao.jialin@easylogsolutions.com gao.cedric@easylogsolutions.com anne-marie.wittemans@freight4ulogistics.com <a href="mailto:YMelin@reedsmith.com">YMelin@reedsmith.com</a> <a href="mailto:PHeeren@reedsmith.com">PHeeren@reedsmith.com</a> dandi.w@alibaba-inc.com a.hardouin@liegecargo.com v.tran@liegecargo.com y.lahaye@liegecargo.com <a href="mailto:ndeldime@wfs.aero">ndeldime@wfs.aero</a> gge@baservices.aero Prescilla Tang (AWEX) François Patureau (EPSP)</p>

	<p>Fatma KAYA (EPSP)  Gaetan Van Aubel (EPSP)  Joachim NOESON (Gema)  Leila Khayati (Clearango)  Isabel Fressynet (Reed Smith)  <b>Jean Yves Umukunziwase (ECLL)</b>  Ahmed ABDELKRIMI (Flying Logistics)  Huguette Kabongo (WFS)  Olivier Lemmens (Swissport)  Calogero Sferrazza (E-origin)  Yanis Kyriakides (E-origin)  Tom Gemels (Ziegler)  Orsola Maria Princiotta (DSV)  Igor Van Dyck (DSV)  Jonathan Bouchat (Fresh Express)  Nicolas Dejardin (Fresh Express)  Jeton Ismaili (Fresh Express)</p>
--	---

**Mot d'introduction** : Alain Goda accueille les participants en présentant les différents points à l'ordre du jour.

Il cède la parole à Kristian Vanderwaeren, Administrateur Général et Bert Matthijs, nouveau chef de l'Administration Operations.

**Point 1 de l'ordre du jour : Organisation des contrôles E-commerce.**

Nicolas Wengler-Mathieu présente la nouvelle organisation des contrôles e-commerce à l'importation. Après avoir expliqué les délais recensés au niveau des contrôles de 1<sup>ère</sup> ligne entre la prise de rendez-vous, l'exécution du contrôle ainsi que les demandes d'informations complémentaires, il souligne que le problème principal résulte des replanifications des contrôles. Les demandes d'information augmentent le délai de ces contrôles (3 jours + 2 jours pour le rappel) et en plus n'apportent que peu de réponses satisfaisantes.

Ensuite, il rappelle les conditions de présentation des marchandises et les obligations des opérateurs et de leurs représentants en douane.

Il termine son exposé en informant l'assemblée sur le nouveau schéma contentieux qui entre en application dès ce premier novembre.

Ce schéma a un double objectif :

- 1<sup>o</sup> accélérer la clôture des contrôles e-commerce : demande qui provient aussi bien du commerce que de l'Administration des Douanes et de ses agents.
- 2<sup>o</sup> proposer des transactions simplifiées : transactions dissuasives, échanges d'information limités.

La présentation des marchandises devra se faire au premier passage des équipes de contrôle, si la marchandise (l'ensemble des marchandises présentes sur la déclaration d'importation) n'est pas prête et/ou incomplète celle-ci devra être détruite aux frais du déclarant.

En plus des sanctions pénales et administratives seront appliquées :

- 1<sup>ère</sup> fois : proposition de transaction pénale de **7.500 EUR** par MRN
- 2<sup>ème</sup> fois : proposition de transaction pénale de **15.000 EUR** par MRN
- 3<sup>ème</sup> fois (et plus) : constat d'infraction
  - Transaction du DCR ou poursuites judiciaires
  - Evaluation de la situation du déclarant (ou de la personne mandatée)
  - Remise en cause des autorisations (suspension/retrait)

**Sous-évaluation et fausse dénomination**

L'administration se focalise sur les importateurs les plus problématiques

- Plus de demande d'information complémentaire au terme de la vérification physique (échanges souvent inutiles et chronophages)

Proposition de transaction « directe » sur base des éléments présents dans le dossier

- Mainlevée dès acquittement de la DV 614

Le déclarant peut refuser la transaction et revenir avec des documents probants lors de l'audition

- Procédure « classique »
- Caution peut être constituée pour obtenir la mainlevée lorsque la DV 614 est refusée (montant de la caution = montant de la proposition de la transaction).

De nouveaux barèmes infractionnels **par importateur** seront d'application :

- Premier « groupe » d'infractions

Amende douane 1 x les droits d'entrée édulés avec un minimum de 250 EUR par LT

- Deuxième « groupe » d'infractions

Amende douane 2 x les droits d'entrée éludés avec un minimum de 500 EUR par LT

- Infractions suivantes
  - Contrôle intégral + saisie des marchandises + constat + audition du représentant en douane
  - Evaluation des autorisations du représentant en douane

Si une **importation frauduleuse** est constatée au niveau des quantités déclarées

→ **pas de transaction**

- Contrôle intégral + saisie des marchandises + constat + audition du représentant en douane
- Evaluation des autorisations du représentant en douane

Point 2 de l'ordre du jour : **Gestion et suivi des autorisations**

Nicolas Laurent rappelle les différentes obligations lors des communications avec les services douaniers aussi bien pour un contrôle qu'une demande d'autorisation. Il a insisté sur la transmission d'informations lors de changement pouvant avoir une influence sur les autorisations chez les opérateurs.

Un bref rappel des obligations découlant des autorisations a été aussi évoqué : déclarer les marchandises suivant les autorisations, tenir des écritures appropriées, établir une garantie si nécessaire et les lieux de contrôles doivent permettre des contrôles aisés.

La communication entre la Douane et les opérateurs va faire l'objet d'une demande qui sera envoyé à tous les opérateurs pour que ceux-ci fournissent une et une seule adresse de courriel afin de faciliter les échanges.

Cette adresse fournie par les opérateurs devra permettre l'envoi de DV 614 qui devra être signée par une personne habilitée.

Point 3 de l'ordre du jour : **Divers**

H7

Isabelle Kelder précise de faire attention aux un/locodes mentionnés dans la déclaration et reprecise que la notification de contrôle est envoyé par la sélection et que le déclarant doit prévenir la douane pour présenter la marchandise via courriel.

GMTS

Dongqing Zhang (Liège Airport) donne des nouvelles du système GMTS avec des échéances et intégrations prévues en cette fin d'année 2021.

Les nouveaux opérateurs désireux de participer doivent contacter Liège Airport .

Les autorisations locales de transfert seront abrogées lorsque le système GMTS sera d'application.

Airport Community

Nicolas Wengler-Mathieu propose aux opérateurs de réaliser un groupe de travail sur la valeur en douane sous l'égide de Liège Airport à la suite de demandes d'opérateurs.

Cette communauté doit permettre de générer des sujets à proposer au Forum régional.

Customspliance AISBL

En marge des cours organisés par l'ULiège une association sans but lucratif vient d'être créée, dénommée Customspliance AISBL. Customspliance est devenue le membre belge de l'association européenne des agents en douanes CONFIAD (<http://www.confriad.org>) le 17 Septembre.

L'objectif est de faire de Customspliance le lieu où les professionnels et les techniciens du droit des douanes se rencontrent, pour partager leur expérience, la relayer auprès des autorités belges (directement) et européennes (via CONFIAD) ; et participer aux différentes consultations et travaux législatifs se tenant au sein du Forum douane (BE) et du Trade Contact Group (UE).

L'ensemble des agents en douanes et opérateurs belges peuvent devenir membres. Une première réunion de travail s'est tenue le 22 octobre. Toute personne intéressée à rejoindre l'association peut contacter Karin Walravens [karin@customspliance.eu](mailto:karin@customspliance.eu).